

Corporation des propriétaires
de

BARS
BRASSERIES
ET TAVERNES
du Québec

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 25 janvier 2022

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

et

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Pandémie liée à la Covid-19
Variant Omicron
Réouverture des bars

Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec («CPBBTQ»), via son président monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec («UTBQ»), via son président monsieur Peter Sergakis, vous transmettent la présente lettre en lien avec votre conférence de presse d'aujourd'hui.

D'abord, la CPBBTQ et l'UTBQ sont profondément déçus que les propriétaires de bars ne bénéficient d'aucun assouplissement à court terme, contrairement aux restaurants et aux salles de spectacles. Ceux-ci espéraient enfin avoir un peu de prévisibilité quant à leur réouverture, alors que vous avez seulement laissé sous-entendre qu'ils compteraient parmi la 3^e phase de reprise des activités, soit la prochaine à être annoncée, mais sans savoir quand elle aurait lieu.

Pourtant, votre directeur national de la santé publique l'a très bien évoqué aujourd'hui : ce sont principalement des considérations de santé mentale qui justifient la réouverture des restaurants dès le 31 janvier 2022 et des salles de spectacles dès le 7 février prochain.

Or, les bars répondent, eux-aussi, à des considérations du même ordre : soit socialiser et se divertir, deux besoins essentiels, dont les québécois ont été injustement privés depuis les deux dernières années. Pourquoi alors encore classer les bars dans une catégorie à part, alors que les mêmes mesures sanitaires que celles applicables dans les restaurants peuvent y être transposées? En effet, la majorité des bars de la province ne sont pas des discothèques comme vous semblez le craindre...

La CPBBTQ et l'UTBQ comprennent que votre gouvernement souhaite une reprise des activités lente et graduelle vu l'incertitude des paramètres du variant Omicron. Par contre, il est inconcevable de garder les bars fermés pour encore plusieurs semaines : il en va de leur survie!

Pour ces raisons, la CPBBTQ et l'UTBQ réclament une réouverture des bars dès le 11 février 2022, la seule date qui leur permettra de reprendre leurs activités à temps pour bénéficier des retombées économiques découlant du Superbowl et de la Saint-Valentin, lesquels constituent les seuls événements lucratifs en cette sombre période de début d'année, toujours difficile pour notre industrie.

Enfin, la CPBBTQ et l'UTBQ rappellent que les propriétaires de bars ont toujours pleinement collaborés avec votre gouvernement et les toutes les instances de santé publique tout-au-long de cette pandémie et vous assurent qu'ils continueront à le faire sans réticence. Néanmoins, en contrepartie, ils ont réellement besoin de reprendre leurs activités sans tarder, alors que le pire de la vague Omicron est maintenant passé.

Dans l'attente d'une annonce en ce sens de votre gouvernement, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec et monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, nos sincères salutations.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président